

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

## Ce mois-ci

Au moins



5 opérations de police, conduisant à l'expulsions de **10** lieux de vie et à **3** démantèlements des commerces informels



**55** personnes expulsées



**180 m<sup>3</sup>** d'affaires personnelles saisies



**46** tentes saisies



**3** couvertures saisies



**2** sacs saisis avec des affaires personnelles

## Extrait de témoignage d'une personne exilée

Voici des extraits d'un témoignage recueilli en avril auprès d'un habitant des lieux de vie informels du Dunkerquois. Il raconte son expérience de la frontière : les expulsions, les vols d'affaires et le harcèlement policier subis quotidiennement. Ce témoignage a été recueilli en anglais et la traduction française a été réalisée par les auteur.ices. La transcription est à la 1ère personne.

Le témoignage complet peut être lu sur notre site Internet, dans la rubrique "témoignage" :

"Avant tout, (...) **vous savez à quel point c'est difficile de vivre dans la jungle.** À un moment donné, t'as pas beaucoup de couvertures, t'as rien, pas d'argent pour avoir tout ça. Et d'un coup, la police arrive pour debruisse tout ce que t'as.

Après (...) **ils arrivent avec des gens en vêtements orange. Ils détruisent tout, toutes les tentes, ils cassent toutes les palettes.** Et puis ils prennent ces trucs d'une façon ou d'une autre. J'avais des vêtements. J'ai perdu des vêtements, des chaussures neuves. Et après, ils te disent qu'il y a un bus qui emmène les gens à l'hôtel. Si tu peux monter dans le bus, ils t'amènent à l'hôtel. Moi je veux pas aller à l'hôtel. J'ai dit non. Beaucoup de gens ont dit non.



J'ai perdu au moins deux paires de chaussures. Des chaussures toutes neuves. Je les avais achetées 49 euros et ces chaussures ont disparu, et d'autres vêtements aussi très importants comme des baggy jeans et des t-shirts. Tout ce que la police a pris, c'est parti, et beaucoup d'autres gens se plaignent beaucoup, les gens perdent beaucoup de choses.

Hier, ils sont allés du côté du marché<sup>4</sup> et dans d'autres endroits et ils ont tout démolit, tout détruit. Et puis ils ont emporté tout ça d'une façon ou d'une autre. Et cette autre organisation, l'**Afeji**, qui emmène les gens pour des douches, ils t'amènent quelque part à cinq minutes de la jungle pour que tu puisses aller prendre une douche. C'est la même organisation qui aide la police, donc moi je suis un peu surpris de ce qu'ils font dans la jungle.

**Si ce sont les mêmes gens qui aident la police, pourquoi ils aident aussi les migrants ? Je comprends vraiment pas.** Ils essaient de dire aux gens qu'ils peuvent avoir de meilleures conditions ou des trucs comme ça mais c'est une organisation très bizarre. **J'ai l'impression que les gens se sentent pas en sécurité avec l'Afeji pour être honnête.** C'est ok s'ils veulent travailler avec l'État, mais je pense qu'ils devraient pas proposer de l'aide aux migrants. C'est pas de l'aide. D'une certaine façon, c'est pas de l'aide.

Je pense que tout le monde est vraiment triste et désespéré ici. Personne n'est heureux dans cette jungle. La vie elle ne va pas ici ouais ouais c'est sûr. Les gens sont désespérés et traversent probablement beaucoup de choses. **Et ensuite, la police vient pour tout détruire, pour mettre encore plus de panique et de peur sur les gens.**

Disons que **s'il y avait un vrai système d'asile** ou que **les gens avaient des endroits où rester** ou avaient, disons, une bonne intégration en France, **personne ne viendrait vous voir ici.** Mais personne essaie de trouver une solution.

La France a déjà donné à plein de gens que je connais des papiers pour quitter le pays [des Obligations de Quitter le Territoire Français, N.d.T.]

Alors **où vous voulez que ces gens restent si le gouvernement leur dit qu'ils doivent quitter le pays, où est-ce qu'ils doivent rester ?**

<sup>4</sup> : N.d.t. Les commerces informels opérés par des personnes exilées et situés à côté du point de distribution des associations.

## Tentes « abandonnées », revalorisées, redistribuées : le cycle absurde des expulsions dans le Dunkerquois

Ce témoignage est intéressant sur plusieurs aspects mais particulièrement sur la question des saisies de biens et le rôle de l'**association AFEJI**. En avril, cette dernière a **commencé une activité de redistribution des tentes saisies lors des expulsions aux personnes exilées survivant dans le Dunkerquois, sous le mandat de l'Etat**.

Pour comprendre ce tournant, il faut revenir à la **fin 2025**. A la mi-novembre, plusieurs associations ont déposé un **référé-liberté** devant le Tribunal Administratif de Lille **dénonçant les atteintes graves et illégales aux libertés fondamentales commises par l'administration dans les campements du Dunkerquois**. HRO était partie prenante de ce contentieux pour contester les expulsions et la saisie puis la destruction des affaires personnelles lors de celles-ci.

Le **4 décembre 2025**, le Tribunal Administratif de Lille **condamne l'Etat** et accède à une partie des demandes des associations requérantes. Pour mettre en œuvre ces injonctions, **il mandate l'AFEJI**, une association avec laquelle l'Etat local travaille depuis des années à la frontière, principalement pour l'**hébergement d'urgence** en Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES). Cette association se voit ainsi également confier des activités de **douche** et de **maraude à destination des MNA** qui commencent à se déployer dès la fin 2025.

Au même moment, les associations requérantes ont décidé de déposer un appel devant le Conseil d'Etat (CE) pour essayer d'obtenir des injonctions sur les sujets sur lesquels le Tribunal Administratif n'a pas donné raison aux associations, par exemple sur la distribution de nourriture, les soins mais aussi les expulsions et les saisies de biens.

Cet appel dure un mois et demi. **Pendant toute sa durée, les expulsions sont mises en pause** (voir [la note mensuelle de janvier 2026](#)).

Le **21 janvier 2026**, le Conseil d'Etat rend sa décision. Sur tous les sujets, il refuse de donner raison aux associations requérantes. **Sur la question des saisies d'effets personnels lors des expulsions, le Conseil d'Etat considère qu'il n'y a pas assez de preuves pour condamner l'Etat**. Dès le lendemain, les expulsions reprennent à un rythme hebdomadaire.

Pourtant, dans le même temps, l'Etat décide de mandater l'AFEJI pour "revaloriser les tentes abandonnées et les redistribuer" aux personnes exilées du Dunkerquois. A la surprise générale des associations du Dunkerquois, des travailleur.euses de l'AFEJI distribuent des tentes sur le point de distribution depuis le 9 avril. **Comment fonctionne le système ?**



Selon la sous-préfecture de Dunkerque, quand un lieu de vie est expulsé, environ 85% des tentes seraient "abandonnées sur place par leurs occupants car ils ne préfèrent pas s'encombrer."



Elles seraient ensuite récupérées par l'entreprise de nettoyage APC, qui effectuerait un tri sur place. Environ 70% seraient jugées valorisables et acheminées vers un entrepôt de l'AFEJI, où elles seraient remises en état pour redistribution. Celle-ci reposerait sur un critère de vulnérabilité : les familles, les femmes et les mineurs non accompagnés seraient prioritaires. Du lundi au vendredi, des agent.es de l'AFEJI seraient présent.es sur le point de distribution et joignables par téléphone pour recenser les besoins. Le lendemain, une tente leur serait distribuée. Au 29 avril, toujours selon la sous-préfecture, 220 tentes auraient été apportées à l'AFEJI, 90 valorisées et 77 redistribuées.

Mais revenons sur un point central : **les tentes ne sont pas "abandonnées sur place" par leurs occupants.** Dans la très grande majorité des cas, les personnes ne peuvent pas récupérer leurs tentes pendant une expulsion. D'une part, **les personnes exilées peuvent ne pas être présentes au moment de l'expulsion.**

Elles peuvent par exemple être à l'hôpital, au magasin ou au point d'eau qui se situent tous à plusieurs kilomètres des lieux de vie. Elles peuvent aussi être sur le littoral pour tenter la traversée. Bien souvent, cette tentative n'aboutit pas du fait des dispositifs sécuritaires et policiers importants mis en place par l'État français pour les empêcher de traverser.

Enfin, elles peuvent avoir été victimes d'un naufrage. Après avoir été ramenées au port par les secouristes français, elles ne sont bien souvent pas prises en charge et doivent rentrer sur leurs lieux de vie informels.

**Quand elles rentrent, elles retrouvent leur campement détruit, les tentes ont disparu et leurs effets personnels sont dans la boue ou ont aussi disparu.**

Dans ces trois cas de figure, **bien que les personnes ne soient pas présentes au moment de l'expulsion, elles n'ont pas abandonné leurs affaires.** La propriété d'un bien ne s'arrête pas à partir du moment où on arrête d'avoir les yeux dessus



**Quand on quitte sa maison pour aller faire des courses, elle ne cesse pas de nous appartenir.** Pour les personnes expulsées se trouvant sur leur lieu de vie au moment de l'expulsion, la situation devrait être différente. Puisque les personnes sont présentes, il devrait être possible pour le commissaire de justice, en charge de l'exécution de la décision de justice et donc de la légalité de la procédure d'expulsion, d'inventorier les biens des personnes et de s'assurer que ces dernières soient informées du sort destiné aux biens saisis par les équipes de nettoyage.

Dans les faits, **les habitant.es des lieux de vie de Loon-Plage ne sont jamais prévenus de l'imminence d'une expulsion.** Réveillés aux aurores par des agents de police, ils ne comprennent bien souvent pas ce qu'il se passe. Sans interprète, le commissaire de justice, lui aussi présent à ce stade de l'expulsion, se contente de passer de campement en campement sans échanger avec les personnes expulsées. Il ne leur explique aucunement la procédure et aucun document ne leur est remis, notamment le procès-verbal d'expulsion, pourtant une obligation légale.



Jusqu'à peu ces effets personnels étaient détruits. Aujourd'hui, une partie est revalorisée et remise... à une autre personne exilée du territoire. **Encore une fois, on ne considère pas les habitant.es des lieux de vie de Loon-Plage comme des personnes ayant des droits équivalents à toute autre personne se trouvant sur le territoire français.** Quand une personne est expulsée d'un immeuble squatté, ses affaires personnelles sont inventoriées, saisies et conservées pendant un laps de temps prévu par la loi. Après en avoir fait la demande, la personne expulsée a le droit de récupérer ses affaires et non des affaires du même type. **Elle a le droit de récupérer SON lit et non pas UN lit. Dans le Dunkerquois, ce droit est bafoué.**

D'autant plus que la personne venant de se faire expulser n'a pas du tout la certitude que l'AFEJI lui distribue une tente le jour même, ou même les jours d'après, en fonction de la liste d'attente et des priorisations faites par les agents de l'AFEJI.

Mobile Refugee Support (MRS), principale association non-mandatée distribuant des tentes aux personnes exilées du Dunkerquois, constate par exemple qu'il reste très compliqué pour les personnes exilées, et particulièrement les hommes seuls, d'avoir accès à ces tentes, alors qu'ils représentent la majorité des habitants des lieux de vie informels du Dunkerquois. **Ce sont donc encore une fois les associations non-mandatées qui pallient les carences structurelles de l'État.** MRS continue ainsi de distribuer entre 60 et 120 tentes à chaque expulsion selon la taille du campement, et 8 à 10 tentes par jour en temps ordinaire, un chiffre qui monte sensiblement en hiver avec la distribution de matériel d'urgence.

Sans cet apport massif et continu, le stock de tentes à "revaloriser" s'épuiserait en quelques semaines.

À cela s'ajoute **la manière dont les tentes elles-mêmes sont saisies, qui impacte leur potentielle revalorisation puis redistribution.** Pour rappel, les agents de nettoyage de la société APC traînent les tentes sur de longues distances avant de les mettre dans des bennes ou des camions, **les endommageant au passage.**



Nous avons aussi récemment recueilli des témoignages de tentes lacérées lors des expulsions, les rendant inutilisables avant même qu'elles puissent être triées (note mensuelle de février 2026).

Pour résumer, l'Etat vole des tentes distribuées par des associations pour que des personnes exilées puissent survivre, en détruit une partie au passage, revalorise l'autre puis les redistribue à des personnes dans le besoin mais pas forcément aux personnes qui se sont fait voler leur bien. En définitive, ce système permet de légitimer un dispositif sécuritaire, les expulsions hebdomadaires sur décision de justice, en leur apposant un vernis humanitaire. Il pérennise ainsi une politique répressive ayant encore et toujours le même but : effacer les personnes exilées d'un territoire sur lequel, selon l'État, elles ne devraient pas se trouver.

## La reprise du démantèlement des commerces informels

Comme mentionné dans le témoignage plus haut, **les démantèlements des commerces informels ont repris en avril 2025.**

Après un dernier démantèlement le 5 novembre 2025, il n'y avait plus eu d'opération jusqu'au vendredi 3 avril 2026, où seuls les commerces ont été ciblés par le convoi d'expulsion. Depuis, à l'occasion de certaines opérations hebdomadaires, les commerces sont également visés. Ce fut notamment le cas les mercredis 22 et 29 avril. **En 2025, l'État avait déjà adopté la même stratégie à l'égard de ces commerces à partir du printemps.**

**Ces commerces informels, opérés par des personnes exilées elle-même**, pallient (ou tirent profit selon la lecture choisie) de l'absence de l'Etat et du **manque criant de moyens des solidaires en termes de distribution de nourriture sur les campements du Dunkerquois**. Implantés à un endroit stratégique des campements informels, puisque jouxtant le point de distribution des associations et l'un des deux seuls points d'eau de la zone, **ces commerces avaient été démantelés 14 fois en 2025.**

